

Du 1er 8bre ~~1734~~ 1737
Concernan la Librairie

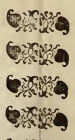
ARREST
DU CONSEIL D'ESTAT
DU ROY,

Du premier Octobre 1737.

1 8 1737
Librairie

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Eſtat.

VÛ par le Roy, eſtant en ſon Conſeil, le procès-verbal des Syndic & Adjoints des Libraires & Imprimeurs de la ville de Paris, du premier aouſt de la preſente année; par lequel il paroiſt que s'eſtant tranſportez dans l'imprimerie du nommé Valeyre, Imprimeur de cette Ville, pour en faire la viſite, ils y ont trouvé ſous preſſe quatre mille exemplaires de la derniere feuille d'une édition du Nouveau Teſtament traduit en françois, que ledit Valeyre faiſoit imprimer en vertu d'un privilege inſeré dans cette feuille, lequel a eſté accordé pour huit années à Quillau fils en 1726. & qui eſt expiré le 16. may 1734. ſans que ledit privilege ait depuis eſté renouvellé : Et Sa Majeſté voulant reprimer un abus qui n'eſt pas moins contraire à l'authorité du ſceau, qu'aux reglemens de la librairie. Oüy le rapport, SA MAJESTÉ ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de M. le



Chancelier, a ordonné & ordonne que les declarations, arreſts & reglemens concernant la librairie & imprimerie, & notamment les articles CI. CII. CIII. CIV. & CV. du reglement du 28. fevrier 1723. ſeront executez ſelon leur forme & teneur; & en conſequence, que tous les exemplaires de la feuille mentionnée audit procès-verbal, ſeront ſupprimez, & qu'à cet effet ils ſeront mis au pilon dans la chambre ſyndicale, en preſence dudit Valeyre : Condamne ledit Valeyre en cinq cens livres d'amende, & luy fait deffenſes de recidiver, ſous plus grandes peines. Enjoint Sa Majeſté aux ſyndic & adjoints des libraires de la ville de Paris, de tenir la main à l'execution du preſent arreſt, qui ſera lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. FAIT au Conſeil d'eſtat du Roy, Sa Majeſté y eſtant, tenu à Fontainebleau le premier octobre mil ſept cens trente-ſept. *Signé* PHELYPEAUX.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1737.